



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 392 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 325.5 PAR LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 4.6

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 7 février 2022;

QUE le Conseil de la municipalité de Nouvelle a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 7 mars 2022;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Nouvelle, le 7 avril 2022.

Benoît Cabot
Directeur général et greffier-trésorier